

MOBIMO

**CODE DE
CONDUITE**

Code de conduite

Mobimo est une société qui agit de manière responsable et durable. Les décisions et actions quotidiennes du Conseil d'administration, de la Direction générale, des cadres dirigeants et des collaborateurs jouent un rôle décisif. L'intégrité et le professionnalisme sont des qualités attendues de tous. Il va de soi que nous respectons les lois et la réglementation et que notre comportement est toujours honnête et équitable. Le Code de conduite régit les principes selon lesquels nous exerçons nos activités commerciales. Le code de conduite comprend les règlements suivants :

- › Règlement sur la conformité
- › Règlement sur la prévention de la corruption
- › Règlement concernant la protection de la personnalité
- › Règlement relatif au commerce de titres
- › Règlement sur la sécurité de l'information

Le Conseil d'administration et la Direction générale ainsi que les cadres dirigeants et les collaborateurs ont pris connaissance du Code de conduite ainsi que les règlements associés et le respectent. Aucun manquement ne saurait être motivé par un manque de temps, ni par le souhait d'un client ou d'une autre partie.

Mobimo vérifie régulièrement si les règlements, contrats et autres principes sont conformes au Code de conduite. Les organes et les collaborateurs de Mobimo sont informés de toute adaptation éventuelle. Par soucis de transparence, notre code de conduite est accessible au public sur notre site Internet.

Ce code de conduite a été mis en vigueur par le Conseil d'administration le 14 décembre 2023.



Peter Schaub
Président du Conseil
d'administration



Hanspeter Kaspar
Secrétaire du Conseil
d'administration

Lois et directives

Le Règlement sur la conformité fait partie intégrante du Code de conduite.

Nous respectons les lois, règlements et accords.

Nous respectons les lois ainsi que les règlements, accords et processus internes. Les directives internes priment sur le droit dispositif en vigueur.

Nous croyons à l'importance du libre marché.

Nous nous reconnaissons dans les principes de l'économie de marché. Nous avons un comportement équitable envers la concurrence et ne nous procurons aucun avantage par des agissements illégaux ou contraires à l'éthique.

Comportement éthique

Le Règlement sur la prévention de la corruption fait partie intégrante du Code de conduite.

Nous adoptons un comportement éthique juste.

Mobimo veille à assurer une gestion responsable, en observant des normes éthiques élevées dans toutes ses décisions et ses activités.

Nous évitons les conflits d'intérêts.

Dans le cadre de nos activités et de nos engagements, nous défendons les intérêts de Mobimo. En présence d'un conflit d'intérêts, celui-ci doit être signalé au supérieur hiérarchique.

Nous rejetons toute forme de corruption.

Nous réprouvons et condamnons toute forme de corruption. La corruption est un délit pénal qui peut entraîner de graves conséquences, non seulement pour les individus, mais aussi pour Mobimo en tant que société.

Nous ne nous laissons pas influencer par des cadeaux ou des invitations.

Nous n'acceptons aucun cadeau ou aucune invitation pouvant donner l'impression d'avoir pour but d'influencer la relation d'affaires de manière inappropriée. Nous ne proposons pas non plus d'avantages indus. Notre Règlement sur la prévention de la corruption stipule les avantages qui doivent être signalés ou sollicités.

Nous respectons la propriété de Mobimo.

Nous prenons soin de la propriété de Mobimo et la protégeons contre les pertes, les dommages, l'utilisation abusive, le vol, l'escroquerie, le détournement ou la destruction. Ceci s'applique aussi bien aux actifs matériels qu'immatériels de Mobimo. Il n'est autorisé d'utiliser l'infrastructure de Mobimo qu'aux fins auxquelles elle est destinée.

Nous respectons les droits humains

Nous respectons toujours les droits humains dans le cadre de notre activité commerciale. Une conduite conforme à la loi est une condition essentielle de toute collaboration avec nous.

Parties prenantes

Clients

Nous connaissons nos clients et leurs besoins, et faisons preuve d'équité et d'intégrité à leur égard.

Nos échanges avec nos clients se fondent sur la confiance et sont orientés vers les solutions. Pour assurer un niveau élevé de satisfaction du client, nous investissons dans l'amélioration des standards de qualité, du suivi régulier des relations et de notre service.

Collaborateurs

Le Règlement concernant la protection de la personnalité fait partie intégrante du Code de conduite.

Nous protégeons et encourageons nos collaborateurs.

Nous veillons à ce que la santé et la sécurité soient garanties sur le lieu de travail, et à ce que la dignité personnelle, les droits et la sphère privée de tout collaborateur soient protégés. Nous employons des collaborateurs hautement qualifiés et nous nous engageons à assurer leur perfectionnement. Nous offrons des opportunités d'embauche et de promotion équitables. Nous promovons une culture d'intégration et ne tolérons aucune forme de discrimination, de harcèlement, ou d'actes d'intimidation.

Actionnaires

Nous informons nos actionnaires en temps opportun et de manière transparente.

Nous respectons les principes de la Good Corporate Governance. Nous fournissons des rapports transparents et en temps opportun sur nos activités commerciales et nous nous servons pour cela de tous les canaux appropriés.

Fournisseurs

Dans la collaboration avec les fournisseurs, nous veillons à ce que nos valeurs soient partagées.

Dans le choix de nos fournisseurs, nous attachons de l'importance à la compétence, à la qualité et à l'intégration locale, mais aussi à des valeurs communes concernant l'environnement, la société et les conditions de travail.

Secteur

Nous nous engageons en faveur de notre secteur, de la communauté et des thématiques culturelles.

Dans le cadre de nos activités de sponsoring et de lobbying, nous favorisons la formation de l'opinion politique dans l'intérêt du secteur, nous nous engageons en faveur de la promotion des sites ainsi que des thématiques sociales et culturelles.

Société

Nous contribuons à la prospérité économique et sociale de la communauté.

Notre contribution à la société inclut la réalisation d'espaces d'habitation, de travail et de vie de haute qualité ainsi que la promotion du développement de nos collaborateurs ou les investissements dans notre programme Mobimo & Art.

Environnement

Nous protégeons l'environnement par une utilisation respectueuse des ressources.

Dans toutes ses activités commerciales, Mobimo veille à ménager les ressources. L'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions nocives à l'environnement et l'utilisation d'énergies renouvelables constituent les objectifs majeurs de notre stratégie de développement durable.

Données et informations

Le Règlement sur la sécurité de l'information fait partie intégrante du Code de conduite.

Nous protégeons les informations confidentielles.

Nous traitons de manière confidentielle toutes les informations relatives à la marche des affaires et aux opérations commerciales non destinées à la publication ou qui n'ont pas encore été publiées, ainsi que toutes les données personnelles et de la société, et nous les protégeons contre l'accès par des personnes non autorisées.

Le Règlement relatif au commerce de titres fait partie intégrante du Code de conduite.

Nous respectons les directives sur les délits d'initiés.

Nous vérifions toujours si les informations qui nous sont confiées doivent être considérées comme des informations significatives non publiques (informations d'initié). Nous utilisons les informations d'initiés exclusivement aux fins auxquelles celles-ci ont été mises à disposition.

Application du Code de conduite

Chacun prend ses responsabilités et respecte le Code de conduite.

Chacun de nous est tenu de respecter toutes les dispositions du Code de conduite. En cas de doute, nous pouvons consulter des instances de déclaration. Le manquement au présent Code de conduite peut entraîner des mesures disciplinaires ou des poursuites judiciaires.

Les infractions au Code de conduite et tout comportement illégal sont dénoncés.

Les infractions au Code de conduite sont dénoncées à l'une des instances de déclaration. Les plaintes sont traitées de manière confidentielle et font l'objet d'une enquête. Les mesures de représailles envers les collaborateurs qui ont fait une déclaration de bonne foi sont interdites. Les instances compétentes protègent toutefois aussi les droits de la personne accusée.

Instances de déclaration

- › Supérieur(e) hiérarchique
- › Responsable de la conformité (questions spécifiques)
- › Ressources humaines (questions sur le personnel)
- › Instances de déclaration externe:
Reichenbach Rechtsanwälte AG, Zurich
Tél. +41 44 226 96 00
Fachstelle Mobbing und Belästigung, Zurich et Berne
Tél. +41 44 450 10 16
fachstelle-mobbing.ch

Contacts

Mobimo Holding AG

Rütligasse 1
CH-6000 Lucerne 7
Tél. +41 41 249 49 80
info@mobimo.ch

Mobimo Management AG

Seestrasse 59
CH-8700 Küsnacht
Tél. +41 44 397 11 11
info@mobimo.ch

Mobimo Management SA

Rue de Genève 7
CH-1003 Lausanne
Tél. +41 21 341 12 12
info-lausanne@mobimo.ch

Mobimo FM Service AG

Zurich et région
Seestrasse 59
CH-8700 Küsnacht
Tél. +41 44 397 11 11
fmservice@mobimo.ch

Mobimo FM Service SA

Lausanne et région
Rue de Genève 7
CH-1003 Lausanne
Tél. +41 21 341 12 16
fmservicesa@mobimo.ch

www.mobimo.ch